

Comité des Fêtes du Clion-sur-mer

Maison des Associations - 4 Rue de Lorraine - 44210 PORNIC
Organise un VIDE-GRENIERS

REGLEMENT

Art. 1 : Le Comité des Fêtes-du-Clion-sur-mer est organisateur d'un Vide-Greniers se tenant dans le Bourg du Clion-sur-Mer le Vendredi 1er Mai 2026, de 7 heures à 19 heures.

Art. 2 : Le vide-greniers est réservé aux particuliers non professionnels.

Les particuliers sont autorisés à participer aux «ventes au déballage» en vue de vendre EXCLUSIVEMENT des objets personnels, usagés et qui n'ont pas été achetés pour la revente, deux fois par an au plus, conformément à l'article 21 de la loi 2005-882 du 2 Août 2005.

Art 3 : L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Toute inscription ne sera validée qu'à réception de la fiche d'inscription intégralement remplie, accompagnée de la pièce d'identité et du paiement de l'emplacement à raison de 4 € le ml.

Art. 4 : Dès son arrivée, l'exposant se dirigera vers les organisateurs muni de sa pièce d'identité pour retirer le n° de son emplacement. Après déchargement, les exposants devront garer leurs véhicules sur le parking dédié.

Art. 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Art. 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants..). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art. 7 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le lieu du vide-greniers. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Art.8 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

BULLETIN d'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS

du Vendredi 1er Mai 2026 – Bourg du Clion-sur-Mer

L'inscription ci-dessous est à retourner à :

Mr Jean-Pierre FOUCAUT 2 bis, avenue des Sports – 44210 Pornic

accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité de l'exposant et d'un chèque du montant de l'emplacement à l'ordre du Comité de des Fêtes du Clion.

Toute inscription sera validée uniquement à réception du dossier complet : copie de la pièce d'identité, bulletin d'inscription rempli et règlement **au plus tard le 24 Avril 2026**, passé cette date sous réserve d'emplacements disponibles.

Pour tout renseignement complémentaire :

06 08 87 37 44 bprin461@gmail.com ou 06 83 23 10 21 soize0123@gmail.com

VIDE-GRENIERS du 1er Mai 2026

Aucun remboursement ne sera fait en cas d'intempéries

Nom Prénom..... Tél
adresse mail :

Nombre de ml :(minimum 2 ml) - Prix du ml : 4 €, Total :€
Ci-joint chèque n°.....
Banque :.....

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

du 1er Mai 2026 PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),
NOM..... Prénom.....
né(e) le..... A.....
Département.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Titulaire de la pièce d'identité n°..... délivrée
le..... par.....
N° immatriculation de mon véhicule.....

DECLARE sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du Commerce),
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321 –9 du Code pénal).

Fait à Pornic, le Signature :